

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-404 / 100535  
Pasta Gala SA, 1110 Morges  
conditionnement des pâtes  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 A  
22.07.2002–13.03.2004 (Modification)
- 02-405 / 108547  
TSA Telecom SA, 1000 Lausanne  
travaux d'adaptation des émetteurs «Orange» (technologie UMTS) sur les cantons de VD – GE – VS – NE – FR  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
6 A  
22.07.2002–26.07.2003 (Nouveau permis)

### Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 02-389 / 101259  
Baxter Biosciences AG, Horw, 2000 Neuchâtel  
secteur "environmental" et secteur aliquoteurs  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
9 A  
07.07.2002–31.07.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J= jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 02-181 / 101285  
Luxury Timepiece Manufacturing SA, 2301 La Chaux-de-Fonds  
département CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
13 A  
28.04.2002–30.04.2005 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 02-175 / 108393  
Nestlé Nespresso SA Centre de production, 1350 Orbe  
production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
65 A  
02.06.2002–07.06.2003 (Nouveau permis)
- 02-212 / 101440  
Derendinger & Cie SA, 1228 Plan-les-Ouates  
5 centres d'usinage et 2 fraiseuses CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
28 A  
07.04.2002–09.04.2005 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 02-127 / 101390  
Jowa SA Boulangerie Express, 1227 Carouge  
boulangerie express  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
25 A  
07.04.2002–09.04.2005 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 02-189 / 108449  
Sérolab, société anonyme, 1617 Remaufens  
prise de commande, préparation des médicaments et expédition  
besoins spéciaux de consommation  
6 A  
02.06.2002–07.06.2003 (Nouveau permis)

- 02-206 / 108441  
Cargill International SA, 1211 Genève 12  
négoce international de matières premières (import-export de grains) –  
informatique  
besoins spéciaux de consommation  
55 A  
02.06.2002–07.06.2003 (Nouveau permis)

(A = adultes, J= jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

6 août 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.08.2002
Date	
Data	
Seite	4987-4989
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 523

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.